

# SAINT-PARRRES-AUX-TERRES

PUBLICATION : 06/04/77  
APPROBATION : 26/07/80  
MODIFICATION 1: 21/06/85  
REVISION 1 : 19/12/89  
MODIFICATION 2: 18/12/97  
REVISION 2 : 22/04/99  
MODIFICATION 3: 26/04/04  
 Mise en Compatibilité:28/09/04  
 Révision Simplifiée 1: 16/05/06  
 MODIFICATION 4 : 19/09/07  
 REVISION 3 : 07/07/09  
 MODIFICATION 5: 13/03/12

## PLAN LOCAL D'URBANISME

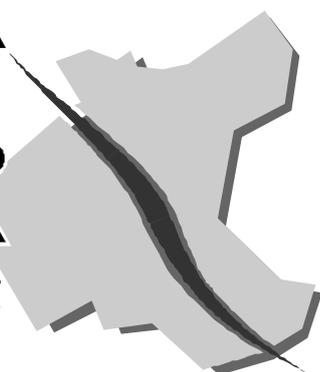
### MODIFICATION N°5

#### DOCUMENT 9

Liste des lotissements  
ayant maintenu  
leur règlement

AGENCE D'URBANISME DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE

A  
U  
D  
A  
R  
T



## **ANNEXE LISTE DES LOTISSEMENTS AYANT MAINTENU LEUR REGLEMENT**

Conformément à l'article R 123-14 du code de l'urbanisme, les annexes du P.L.U. comprennent à titre informatif la liste des lotissements dont les règles d'urbanisme ont été maintenues en application du deuxième alinéa de l'article L.315-2-1 du code de l'urbanisme.

Lotissement ayant maintenu ses règles d'urbanisme :

- ▶ Lotissement *Les Résidences du Château* (2<sup>ème</sup> tranche).
- ▶ Lotissement *Les Epinottes*.